
Adresse de la société populaire de Montbrison (Loire) informant de ses dons patriotiques, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montbrison (Loire) informant de ses dons patriotiques, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 665-666;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38082_t1_0665_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

le tout en présence du citoyen Sarrette, commissaire nommé par la section de Brutus.

Fait en la chambre commune les jour et an que dessus.

Et ont signé : AUBRY, maire; ROCHAIS, LE ROUX, ALEXANDRE, officiers; DE ROY, président du comité; LANGLOIS, du comité; RENARD, du comité; HAREL, secrétaire du comité; PERRIER, du comité; ROCHAIS, du comité; LÉPROU, MARTEL; SARRETTE, commissaire de la section de Brutus; NOEL, secrétaire greffier de la municipalité; et beaucoup d'autres qui ont déclaré ne savoir signer.

Pour extrait conforme au registre du greffe de la municipalité de Gagny.

De par le citoyen maire :

AUBRY, maire; NOEL, secrétaire greffier.

La Société populaire de Montbrison transmet en termes énergiques, les sentiments qui l'animent et qui annoncent le plus ardent patriotisme elle fait plusieurs offrandes à la patrie tant en numéraire, assignats, qu'en argenterie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Montbrison (2).

« Citoyens représentants,

« Nous ne sommes plus dans ces temps où de vils esclaves de la liberté (*sic*) venaient prodiguer un encens superflu au pied de leurs idoles couronnées et aux satellites qui pouvaient seuls les approcher. Des républicains aujourd'hui avec leurs frères dans le sanctuaire de la vérité sont faits pour la dire avec cette loyauté et cette candeur qui en font tout l'ornement.

« La Société populaire de la commune de Montbrison, département de la Loire, une des premières affiliée à celle des Jacobins, nous a chargés de venir déposer dans votre sein les dons qu'elle a reçus sur son bureau pour la patrie. Ces dons n'approchent, il est vrai, le tribu qu'elle lui doit, mais ils ne sont pas moins une offrande généreusement faite pour sa prospérité. Sans doute que les sans-culottes de cette commune ne pouvaient rester seuls sans rendre le témoignage le plus pur de leur amour et de leur reconnaissance de cette portion de l'humanité outragée depuis tant de siècles par les horreurs de la tyrannie.

« Oui, dignes représentants de ce peuple outragé, vous êtes les libérateurs de toute la sans-culotterie française si chère à vos cœurs; c'est par votre énergie que le trône qui la tenait enchaînée a été renversé, et la tête du despote abattue; ce sont vos pénibles et infatigables travaux qui ont élevé une république indivisible qui rétablit l'homme qu'elle doit gouverner à la hauteur de ses premières dignités; la liberté, l'égalité, ces droits sacrés de la nature qu'une force audacieuse avait osé lui enlever, le courage et la fermeté que vous avez apportés pour

les maintenir, les dangers qui vous ont environnés de toutes parts, que vous n'avez pas craint de braver pour affermir son indépendance, les lois que vous avez méditées pour son bonheur, ouvrage sublime d'une sagesse profonde et éclairée, tout enfin lui présente un avenir heureux acheté jusqu'au prix du sang de ces généreux martyrs de la liberté immolés par la fureur et la rage des ennemis de la République. Mais ils ne sont déjà plus ces scélérats conspirateurs qui cherchaient, par de lâches intrigues, à répandre dans le sein de leur mère les affreux désastres de la guerre civile, qui ont osé s'armer contre elle et dont le poignard est encore tout fumant du sang de leurs frères; ils ne sont plus dis-je, l'union patriotique s'est levée tout entière pour les exterminer; les uns ont porté leurs têtes criminelles sur l'échafaud qui leur était préparé pour punir leurs forfaits, d'autres sont prêts à subir le même sort, d'autres ont mordu la poussière, et s'il en reste encore de fugitifs, l'œil surveillant les poursuit, ils ne peuvent échapper à la vigilance des sans-culottes et ils seront bientôt également frappés du glaive de la loi.

Nos contrées, citoyens représentants, si j'ose le dire, ont été désolées par ces brigands; leur poison aristocratique s'était malheureusement introduit jusque dans les veines de quelques sans-culottes de notre commune, et leur parti, devenu par là dominant, trouva le secret de se choisir des magistrats qui puissent seconder leur infâme projet. Une précédente municipalité et son conseil fut presque toute composée de ci-devants, d'hommes de loi ou gens d'affaires qui semblaient être entièrement dévoués à la Révolution, il n'y eut pas même jusqu'au procureur de la commune, quoique ci-devant petit noblet (*sic*), qui ne parût zélé pour le bien de la chose publique; les autres, ignares et sans expérience, étaient entraînés par le torrent, c'est dans ce déplorable état que la commune entière fut sacrifiée par de secrètes intrigues au fédéralisme lyonnais, une force armée muscadine sortie de cette ville rebelle vint, de concert avec les membres de cette odieuse municipalité voués à leur criminelle entreprise, dominer les autorités constituées et les citoyens patriotes qui refusaient de s'associer à leur infernal complot; les rues de Montbrison, hérissées de bayonnettes muscadines, les bouches à feu par eux amenées et dispersées en différents endroits de la commune, tout présentait un spectacle effrayant pour les amis de la liberté; tantôt ils étaient vexés, outragés par des injures, tantôt on les forçait à s'armer contre leur patrie, tantôt on les incarcérait dans de noirs cachots où, le plus souvent, ils manquaient des besoins (*sic*) de première nécessité; des familles entières éploées, et dont les jours étaient menacés à chaque instant, furent forcées d'abandonner leurs foyers, de se disperser et de chercher un asile de sûreté; les séances de la Société populaire furent souillées par les imprécations que vomissaient ces scélérats contre tout ce qui était clubiste; le drapeau tricolore, placé dans la salle pour donner le signal de ralliement à tous les frères, fut abattu, déchiré, la chaire des vérités brisée, emportée sur la place publique avec le tableau d'inscription de la Société, où étaient les noms de trois des premiers coopérateurs à son établissement, les citoyens Dubouchet, Dupuy et Javogues, vos collègues de la Montagne; c'est sur cette place publique que les

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 297.

(2) Archives nationales, carton C 289, dossier 890, pièce 22.

infâmes scélérats muscadins livrèrent aux flammes ce qu'il devaient respecter. La Société ne pouvant plus d'elle-même résister à la force qui l'opprimait les membres dispersés ou incarcérés, ne perdirent cependant pas les sentiments révolutionnaires dont ils étaient animés; des frères d'armes accompagnés du commissaire Javogues vinrent heureusement pour les délivrer de leurs oppresseurs; l'aspect imposant des républicains fit promptement disparaître la troupe des brigands qui s'était venue emparer à force ouverte d'un sol dont elle était indigne; les sans-culottes de Montbrison aussitôt se rallièrent, furent, avec cet empressement dû à leurs frères libérateurs, les recevoir et embrasser. Un nouveau degré de joie fut, pour eux, l'approche du citoyen commissaire Maignet, qui donna par son énergie et sa fermeté, un encouragement inébranlable à la société. La voix du citoyen commissaire Courthou se fit également entendre, et quel plus beau jour pour elle que celui de posséder dans son sein ces deux amis du peuple, admirer leurs principes révolutionnaires fondés sur des vertus sociales qui ne respirent que l'amour de la patrie, l'union et la fraternité. Ce sont ces deux représentants qui ont plus que jamais réveillé la société, lui ont donné la force et la consistance qu'elle a reprises pour former cette grande masse de sans-culotterie qui doit anéantir jusqu'au dernier de ses ennemis et faire trembler tous les despotes. Les deux respectables commissaires peuvent se rappeler les dispositions qu'elle a montrées devant eux, de son attachement à la révolution; elle s'est empressée au moment de leur départ d'exécuter leurs vœux, de s'épurer avec la plus grande rigueur, à l'exemple de la société mère des Jacobins, en purgeant de son sein ces hommes équivoques qui cherchaient encore à la modérantiser et à l'apitoyer sur le sort des coupables. Comme elle avait applaudi à la mort du dernier tyran, aux journées des 31 mai et 2 juin, nous applaudissons également au supplice mérité par l'infâme Antoinette et des 21 conspirateurs qui souillaient votre sein; nous jurons de maintenir la République une et indivisible, dont la fondation sera comme vos travaux immortels, de vivre libres et égaux sous des lois qui vous couvrent de gloire ou de mourir. Et si notre territoire a été un instant le triomphe de l'aristocratie muscadine, la société saura, par son courage et par son énergie, vaincre dorénavant tous les obstacles et chasser tout ce qui pourrait lui devenir funeste. C'est par là qu'elle pourra jouir d'un avenir plus doux et que la Convention lui rendra la justice qu'elle aura méritée.

« Nous déposons sur l'autel de la patrie les offrandes qui nous ont été confiées par la société, s'élevant, suivant le bordereau, à 45 mares d'argenterie, 12 onces, 18 deniers, seize grains de matières d'or; galons dorés et argentés, 1 mare 2 onces 16 deniers; numéraire 1318 liv. 13 s., un assignat de 5 livres, et nous déposons également le bordereau que notre municipalité nous a chargé de vous remettre de l'argenterie qu'elle a fait passer au moment de notre départ au district, se portant à plus de 366 mares, provenant des dépouilles des églises.

« GAU l'aîné, commissaire; BOURBOULON, commissaire. »

Les députés du département de l'Allier font hommages de 4,000 mares d'argenterie produit des dépouilles des églises de ce département, de 118,823 livres en numéraire, et de plusieurs effets précieux. Ils appellent l'attention de la Convention sur la disette des subsistances qu'éprouve leur département, et la prie de leur en faire délivrer.

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et le renvoi de la demande en subsistances à la Commission des approvisionnements de la République (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Une députation du département de l'Allier exprime son dévouement à la cause de la liberté, dépose une quantité considérable d'argenterie, demande que l'Assemblée prenne des mesures

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 297.

(2) *Moniteur universel* [n° 107 du 17 nivôse an II (lundi 6 janvier 1794), p. 430, col. 3]. D'autre part, le *Journal de la Montagne* [n° 53 du 16 nivôse an II (dimanche 5 janvier 1794), p. 422, col. 2]; les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 369 du 16 nivôse an II (dimanche 5 janvier 1794), p. 1661, col. 2]; le *Journal des Débats et des décrets* [nivôse an II, n° 472, p. 213] et le *Mercur universel* [16 nivôse an II (dimanche 5 janvier 1794) p. 252, col. 2] rendent compte de la pétition du département de l'Allier dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

Une députation de la commune de Moulins, département de l'Allier, obtient la parole.

L'orateur rend compte de l'excellent esprit qui règne dans cette partie de la République. Vieillards soulagés, femmes des défenseurs de la patrie soignées, gens suspects incarcérés sans fausse commisération, haine vigoureuse du fédéralisme, taxes révolutionnaires sagement imposées, sociétés populaires dans tous les cantons, 198,000 livres envoyées à la trésorerie nationale, plus de 4,000 mares d'argenterie qui s'acheminent vers la monnaie, telles sont les preuves qu'il allègue pour montrer que ce département est digne de la Révolution française; mais ses concitoyens ont des inquiétudes pour les subsistances et prient la Convention de les rassurer.

Renvoyé à la Commission des subsistances.

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Une députation de la commune de Moulins vient déposer un ostensor garni de pierreries et valant 118,000 livres. En outre, 4,000 mares d'argent du culte. Ces citoyens protestent de leur civisme. « Les ateliers sont ouverts à tous les sans-culottes, disent-ils. Dans notre département, les femmes des défenseurs de la patrie y reçoivent des secours, et les sociétés populaires envoient, dans les campagnes, des missionnaires pour prêcher la liberté et l'avantage des taxes révolutionnaires qui suffisent à leurs petites dépenses.

III.

COMPTE RENDU du *Journal des débats et des décrets*.

Les députés du département de l'Allier apportent des dons patriotiques. Ils prient la Convention de prendre en considération des observations qu'ils présentent sur les résultats du décret qui suspend la levée des taxes révolutionnaires imposés par les représentants du peuple dans les départements, et par les comités révolutionnaires. Ils exposent que, dans le département de l'Allier, les taxes fixées